REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres:

En exercice: 29

Présents : **22** Représentés : **4**

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 23/09/2019

Date d'affichage: 1er/10/2019

de la Commune de COGOLIN Séance du mardi 08 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS: Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

<u>POUVOIRS</u>: Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADE / Patricia BERENGUIER à Christelle DUVERNET / Sébastien MACREZ à Aimé GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN /

ABSENTS: Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN -

L'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la Commune ou de l'Etablissement public.

Il appartient au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

La commune de Cogolin, afin de permettre une meilleure organisation et un bon fonctionnement des services et d'être en adéquation avec les avancements de grade des agents, souhaite créer :

- 2 postes de Brigadier-Chef Principal,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe,
- 2 postes d'ATSEM principal 1ère classe.

<u>N° 2019/119</u> MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

CM du 08/10/2019

<u>N° 2019/119</u> MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Et supprimer les postes suivants :

- 9 postes d'adjoint technique,
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet,
- 2 postes d'adjoint du patrimoine,
- 4 postes d'ATSEM principal 2ème classe,
- 2 postes de gardien-brigadier.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- CREE les postes ci-dessous :
- 2 postes de Brigadier-Chef Principal,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe,
- 2 postes d'ATSEM principal 1ère classe.
- SUPPRIME les postes suivants :
- 9 postes d'adjoint technique,
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet,
- 2 postes d'adjoint du patrimoine,
- 4 postes d'ATSEM principal 2ème classe,
- 2 postes de gardien-brigadier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A l'UNANIMITE.

Le Maire,

Marc Étionne